

MAIRIE de MANGLIEU

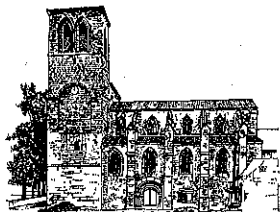
Arrondissement de Clermont-Ferrand

PUY-DE-DÔME

63270

Téléphone 04 73 71 52 01

E-mail : mairie.manglieu@wanadoo.fr



Le Maire,

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/03/2024

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le 07/03/2024

ID : 063-216302059-20240305-2024_03_05_006-DE



NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation
20/02/2024

Date d'affichage
20/02/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BROUSSE Michèle.

Etaient présents :

M. BOUCHICHE Laurent, Mme BROUSSE Michèle, Mme BRUT Emmanuelle, M. BRUT Vincent, M. FAURE Francis, M. MONTI Christian, M. PAGES Patrice, M. VERMOREL Julien, Mme WALRAND Andrée

Procuration(s) :

Mme LEGRIX Nathalie donne pouvoir à Mme BROUSSE Michèle

Etai(ent) absent(s) :

Mme DELTOUR Mélissa

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LEGRIX Nathalie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BRUT Vincent

Numéro interne de l'acte : 2024-03-05-0006

Objet : Création d'un poste d'attaché territorial

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi 83-624 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi 2007-209 relative à la fonction publique territoriale,

VU le décret 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrises territoriaux,

VU l'arrêté n°2023-563 du 5 décembre 2023 portant inscription au titre de la promotion interne sur la liste d'aptitude des attachés territoriaux,

VU le tableau des effectifs de la collectivité,

CONSIDERANT qu'un poste d'attaché à temps non complet doit être créé pour permettre la nomination d'un rédacteur principal de 1ère classe inscrit sur la liste d'aptitude dans le cadre de la procédure de promotion interne,

CONSIDERANT que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE la création d'un poste d'attaché à temps non complet (25/35ème) à la date du 1er avril 2024,
- DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2024,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à MANGLIEU
Le Maire,

